



Le jeudi 19 juin 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 13 juin 2025 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Laura NAESSENS, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothée GENASI (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Martin LEPOUTRE), M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS (à M. Xavier BASSELET), Mme Béatrice LAURENCEL (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Francine VANCAEYZEELE (à Mme Laura NAESSENS), M. Philippe LEMPIRE (à M. Bernard JEAN BAPTISTE)

Absents excusés : M. Vincent DELANNOY, M. Nicolas CARLIN, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 25-2-6

Intercommunalité

Rapport d'activités 2024
du Syndicat Intercommunal de Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL)

Rapport de M. le Maire,

La loi Chevènement, votée le 12 juillet 1999, dans le souci de favoriser la démocratisation et la transparence de la vie publique, fait obligation pour chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre chaque année aux communes membres un rapport retraçant l'activité de leur établissement (article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il vous est demandé de prendre connaissance du rapport de l'année 2024 du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Aérodrome de Loisirs joint en annexe.

Certifié conforme
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Conseiller Municipal délégué
Secrétaire de séance

SIGAL

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2024



SOMMAIRE

Descriptif de la structure	p3
Dispositions Financières et Fiscales	p4
Exercice des Compétences au cours de l'année 2024	p5
Biens mis à disposition	p10
Liste des équipements propres acquis par l'EPCI en 2024	p11
Personnel de l'établissement	p12
Annexes	p13

Descriptif de la structure (2024)

<u>Nom du groupement</u> :	SIGAL
<u>Date de création</u> :	1 ^{er} octobre 1996
<u>Commune du siège</u> :	Bondues
<u>Communes membres</u> :	Bondues (9 896 habitants), Marcq-en-Barœul (40 044 habitants), Marquette-lez-Lille (11 277 habitants), Wambrechies (10 912 habitants) Soit une population totale du groupement de 72 129 habitants au 1 ^{er} janvier 2024

Représentants des Communes au sein du SIGAL au 31 décembre 2024

- Pour la commune de Bondues : MM. DELEBARRE, LEPOUTRE, Mmes HERBAUX et LEPERS
- Pour la commune de Marcq-en-Barœul : MM. GERARD, MUNCH, VERLEY, Mme GOUBE
- Pour la commune de Marquette-lez-Lille : MM. LEGRAND, ANDRAL, BEADES, MATHIEU
- Pour la commune de Wambrechies : MM. BROGNIART, PROUVOST, LUTUN, Mme VANHOUTTE

Nom du Président : M. Patrick DELEBARRE, Maire de Bondues

Nom des Vices-Présidents :

- Premier Vice – Président : M. Dominique LEGRAND, Maire de Marquette-lez-Lille
- Deuxième Vice-Président : M. Bernard GERARD, Maire de Marcq-en-Barœul,
- Troisième Vice-Président : M. Sébastien BROGNIART, Maire de Wambrechies

Dispositions Financières et Fiscales

Les 4 communes ont choisi de fiscaliser leur contribution communale.

Par délibération du 29 juin 2009, le comité syndical du SIGAL a fixé le mode de calcul des contributions communales en tenant compte du nombre d'habitants, mais également de l'intérêt du SIGAL pour chaque commune calculé à partir de 5 indices :

- Zone de nature = intérêt d'avoir à proximité une zone plus ou moins accessible
- Zone d'entrée = intérêt de la localisation et de la nature de ces équipements
- Accès habitants = facilité d'accès pour les habitants
- Gens du voyage = intérêt de la localisation de ces terrains pour les habitants
- Aéronautique = intérêt à traiter les nuisances sonores plus ou moins fortes

Ce qui donne le mode de calcul suivant :

Marcq-en-Baroeul	Population * 60% + 30,16*40%
Bondues	Population * 60% + 31,75*40%
Wambrechies	Population * 60% + 20,63*40%
Marquette	Population * 60% + 17,46*40%

Ainsi, les contributions communales 2024 ont été fixées à :

- Bondues : 47 925.51 €
- Marcq-en-Barœul : 103 888.23 €
- Marquette-lez-Lille : 37 484.03 €
- Wambrechies : 39 682.23 €

Soit un Total de contributions communales de 228 980€ (contributions identiques depuis 2021).

De plus, la commune de Bondues a versé une subvention relative au reversement de la part communale des taxes foncières correspondant au parc de l'aérodrome (57 877 € en 2024).

Exercices des compétences au cours de l'année 2024

Les compétences du syndicat sont :

- l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'aérodrome de Lille-Marcq
- la réalisation d'une zone de détente et de loisirs dans l'emprise de l'aérodrome de Lille-Marcq.

1. GESTION DE L'AERODROME DE LILLE – MARCQ

- Mise à jour des listes des véhicules autorisés à circuler en zone réservée
- Mise à jour des listes des aéronefs basés
- Inspection Annuelle des extincteurs
- Inspection Annuelle de vérification de l'aire de jeux par la société INOVI
- Entretien des équipements aéronautiques (marques de piste en béton, balisage, manche à air...) et des espaces (tonte des pistes et des abords, traitement contre les taupes et le péril animalier...)
- Travail sur les plans de roulages des aéronefs et demande de modification de la carte VAC avec dénomination des taxiways
- Consultation pour l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour un hangar aéronautique en application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques à partir du 1^{er} janvier 2025.
- Création d'une bande d'alignement de planeurs au seuil 17 : cette bande d'envol serait utilisé uniquement pour les décollages lorsque les conditions météorologiques ne sont pas porteurs et que le terrain est lourd, afin de permettre d'être plus haut après la Rocade.
Une fiche METEOR (application DGAC) a été ouverte pour instruction.

2. AMENAGEMENT DE L'AERODROME

→ Remplacement Projecteurs Terrain de BMX

Les projecteurs éclairant les pistes du terrain de BMX ont été changés par des modèles LED.

→ Pose d'une grille sur le chemin d'accès au BMX

Afin de limiter les dépôts sauvages et autres dans l'impasse qui mène au terrain de BMX, il a été décidé de clôturer l'accès par la pose d'une grille.

→ Création d'une noue en zone réservée

Afin de recueillir les eaux pluviales et de ruissellement, une noue a été creusée en bas du champ en zone réservée, le long du chemin des Perdrix (à proximité de la mare).

→ Travaux de remplacement des lisses en bois le long du chemin des Perdrix

Une consultation en procédure adaptée a été lancée pour la réalisation de travaux de remplacement de la clôture en lisses bois le long du chemin des Perdrix, matérialisant la zone réservée aéronautique de la zone publique, sur 1 270 mètres linéaires.

→ Portes des Belles Terres :

Une réunion de travail a eu lieu entre les bureaux d'études et les élus du SIGAL le 10 avril 2024. Un comité de pilotage a été organisé par la MEL le 11 avril 2024.

Une réunion de travail a eu lieu également le 14 juin 2024 pour présenter les premières esquisses.

→ Beach Volley

Les terrains ont été inaugurés le 14 juin 2024.

L'association 59ters a déposé une demande d'implantation de containers pour y installer des vestiaires, des douches et un club-house.

Une convention d'occupation du domaine public a été signée entre le SIGAL et l'association.

→ Travail sur la possibilité de fournir de l'électricité au club Flandre Radio Modélisme.

Suite à des demandes de l'association FRM, des devis ont été réalisés auprès d'ENEDIS pour la fourniture d'électricité jusqu'en limite de propriété, puis un deuxième devis pour relier le compteur aux locaux de l'association. Il est à noter que pour pouvoir obtenir un consuel pour le branchement, l'association devra mettre aux normes ses installations et fournir un certificat de conformité. Au vu du montant des travaux (14 784€ pour ENEDIS et 33 150€ pour la 2^{ème} partie), et de la possible perte de puissance au vu de la longueur de raccordement (410 mètres), il n'y a pas eu de suite donnée.

→ MAPA Travaux Généraux de Voirie

Le SIGAL souhaite garantir la sécurité des usagers sur l'aérodrome et répondre aux besoins indispensables de travaux d'entretien de ses voiries et aires de stationnement tout en favorisant des projets d'amélioration du site (terrassement, buttes de terre, aires de dégagement, petits aménagements et travaux de voirie piétonne, stationnement, zones de roulement des avions...).

Afin de garantir la fonctionnalité de la plate-forme peuvent être engagés des travaux d'entretien ou de réparation de réseaux et plus particulièrement du réseau d'assainissement.

Aussi le SIGAL a lancé une consultation en procédure adaptée pour un marché à bons de commande concernant les travaux paysagers de l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Baroeul, et les travaux accessoires à ces aménagements.

La commission d'appel d'offres réunie le 07 novembre 2024 a retenue l'offre de la société GDTP. Le marché d'une durée d'un an est reconductible 3 fois.

→ Reconstruction du Bureau de Piste

Il a été décidé de démolir l'ancien bureau de piste et de prévoir un nouveau local en modulaire. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec des sociétés spécialisées pour étudier les possibilités d'aménagement et pouvoir établir une enveloppe budgétaire.

3. AUTRES DOSSIERS TRAITES :

→ **ADMINISTRATIF**

- Cession d'une partie de la parcelle B3960 pour l'extension de Villa Yoga

M. ROUSSEL de la SCI ARPATOLI, propriétaire de Villa Yoga, a fait une offre d'achat, acceptée par le Comité Syndical, pour le délaissé situé entre sa parcelle et la propriété de la SCI P&P, sur laquelle est érigée le restaurant « Place des Oliviers ». Le compromis de vente a été signé le 06 février 2024.

- Modification de la réglementation de la Zone Publique de l'aérodrome

L'arrêté portant réglementation de la zone publique de l'aérodrome, et notamment du chemin des Perdrix, a été modifié. En effet, les chiens doivent être tenus en laisse toute l'année (auparavant, le chiens pouvaient être en rappel d'octobre à mars).

Des panneaux ont été commandés et installés pour notifier cette obligation.

Des distributeurs de sacs canins ont été installés sur le parcours du chemin des Perdrix.

- Adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Mixte La fibre Numérique 59 62

→ **ANIMATIONS et COMMUNICATIONS**

- Rassemblement de vieilles voitures tous les premiers dimanches de chaque mois sur la zone publique principale de l'aérodrome.
- Par convention d'occupation du domaine public, le SIGAL a autorisé le cirque PREIN à s'installer du 09 février au 24 février 2024 et le cirque Zavatta direction Dubois du 15 novembre au 1^{er} décembre 2024. Le SIGAL peut accepter des cirques et spectacles sous chapiteau sur le parking à l'entrée de l'aérodrome, uniquement en période hivernale, car cela engendre de fermer les pistes aéronautiques Est-Ouest pour des raisons de sécurité et de respect des servitudes aéronautiques.
- Le SIGAL a organisé une Chasse aux Œufs le samedi 30 Mars.



- La troisième édition du Parcours du Cœur du SIGAL a eu lieu le 08 juin 2024 pour promouvoir les activités physiques dans la prévention des risques cardio-vasculaires. Parmi les animations proposées : initiation à la marche nordique, au Yoga, au BMX, au handball... Des olympiades ont été organisées pour les enfants.

- Le SIGAL a organisé les 22 et 23 juin une Reconstitution Historique, avec un village regroupant une quarantaine de véhicules militaires de la seconde guerre mondiale, ainsi que des tentes et du matériel médical pour reconstituer un campement. Un concert a été proposé de 18H30 à 21H30 le samedi soir.

Le Musée de la Poupée et des Jouets a prêté des jeux flamands.

Un partenariat a eu lieu avec le Musée de la Résistance de Bondues le dimanche. Les visiteurs pouvaient se rendre de l'aérodrome au musée en véhicules d'époque.



- L'aérodrome a accueilli le Rassemblement Fournier du 6 au 8 septembre 2024. Une trentaine de motoplaneurs ont stationné sur l'aérodrome.
- Dans le cadre d'octobre rose, des animations ont été mises en place le samedi 5 octobre 2024 sur l'aérodrome pour sensibiliser au cancer féminin, en partenariat avec l'Ecole de Parachutisme Lille Bondues, Flandres Radio Modélisme, l'association L'effet Sourire, le Lions Club de Marcq-en-Baroeul et l'association Toutes en Vol. Une convention avec la ligue contre le cancer a été signée, pour la présence d'un stand de la ligue. Les départs de marche ont eu lieu dans chaque commune pour converger vers l'aérodrome et se rejoindre sur le Chemin des Perdrix.
- Le SIGAL a organisé une animation pour Noël le samedi 21 décembre : distribution de chocolats par le Père Noël arrivant en avion au roulage

→ USAGERS

- La réunion annuelle des Usagers a eu lieu le 20 Mars 2024. Une deuxième réunion des Usagers de l'aérodrome a eu lieu le 04 septembre 2024 pour travailler sur les consignes particulières de la carte VAC.
- La Fête des Voisins a eu lieu sur l'aérodrome le samedi 1^{er} juin.
- 70 ans du Paraclub du 06 au 09 Juin 2024
- 30 Juin 2024 : Journée A AIR O
- 16 septembre 2023 : concours Atterrissage UALRT

- Flandre Radio Modélisme a organisé plusieurs concours (concours F3L le 13 avril, F5J le 14 avril, FF2000 le 11 mai et une compétition F3A les 25 et 26 mai)

Les Foulées de Bondues utilisent le chemin des Perdrix pour le tracé du 5 kilomètres et du 10 km labellisé. Cette course nature a eu lieu le dimanche 26 mai.

BIENS MIS A DISPOSITION

Les Hangars sont mis à la disposition des Usagers par convention d'occupation du domaine public.

Le SIGAL a signé une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Nord BMX Club pour l'occupation du terrain de BMX et avec l'association 59ters pour l'occupation des terrains de beach volley.

Le SIGAL a signé des conventions d'occupation du domaine public avec des agriculteurs pour de la culture basse et du fauchage.

LISTE DES EQUIPEMENTS PROPRES ACQUIS PAR L'EPCI EN 2024

Le SIGAL a procédé en 2024 à l'acquisition :

- Du logiciel de comptabilité
- De matériel d'espaces verts : tondeuses autoportée, taille-haie, débroussaieuse
- De panneaux pour le chemin des perdrix (réglementation pour les chiens)
- De lisses en bois pour délimiter la zone aéronautique de la zone publique sur le chemin des Perdrix
- De bornes de propreté avec distributeur de sacs canins
- De poubelles en bois pour le Chemin des Perdrix

PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Il existe 2 temps plein au SIGAL :

- un poste de technicien territorial de 1^{ère} classe
- un adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le SIGAL a également la possibilité de recruter de façon discontinue des agents vacataires en vue de remplir des actes déterminés répondant à des besoins ponctuels (notamment emploi saisonnier en espaces verts).

En 2024, un emploi saisonnier a été recruté du 02 avril 2024 au 30 septembre 2024.

Interviennent également des Conseillers Techniques dans les domaines suivants :

- Affaires Juridiques : Mme Séverine VANCORTENBOSCH
- Etudes et Projets, Travaux : M. Pascal MARTIN jusqu'au 1^{er} décembre 2024
- Administration Générale : Mme Delphine DEJONCKERE jusqu'au 1^{er} décembre 2024
- Animations : M. Xavier VERITE

ANNEXES

- Compte administratif 2024

SIGAL

Présentation Synthétique du Compte Administratif 2024

FONCTIONNEMENT

I) LES DEPENSES

	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	TAUX REALIS.
011 - Charges à caractère général	222 848.37	182 901	132 876.19	72.65 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	127 076.33	140 300	125 340.03	89.34 %
65 - Autres charges de gestion courante	25 504.30	36 725	23 826.70	64.88 %
66 - Charges financières	478.67	400	240	60 %
67 - Charges exceptionnelles	372	775	0	0 %
042 –Opérations d'ordre de transfert entre section	88 433.25	100 000	89 809.33	89.81 %
TOTAL	464 712.92	461 101	372 092.25	80.69 %

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 372 092.25 €, elles sont en diminution par rapport à l'exercice 2023 (année d'organisation du CODA Festival).

Les charges de Personnel sont stables en 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Comme en 2023, il y a eu le recrutement d'un emploi saisonnier pendant 6 mois en 2024 pour pallier à l'augmentation du travail pour l'entretien des espaces verts.

La légère baisse vient du départ en retraite de M. Pascal MARTIN fin novembre.

Les charges à caractère général qui constituent les moyens des services (achats, prestations de services, adhésion...) s'élèvent à 132 876.19€. Elles ont été moindres que prévues lors du vote du budget.

Plusieurs animations ont été organisées :

- Chasse aux Œufs : Budget Prévisionnel = 1 800€ - Réalisé = 1 134.23 €
- Parcours du cœur : Budget Prévisionnel = 12 525 € - Réalisé = 7 868.53 €
- Reconstitution Historique = 32 400 € - Réalisé = 20 017.03 €

De plus, le comité syndical avait prévu des lignes pour les honoraires d'avocat (1 000 €) et les frais de contentieux (900 €), il n'y a eu aucun litige en 2024.

Les impôts fonciers ont été moins élevés que prévus (56 148 € sur 60 000 € prévus).

Les autres charges de gestion courante : Il y a eu moins de subventions aux associations que prévues initialement (-10 000€), et il n'y a eu aucune créances irrécouvrables admises en non-valeur (200€) et éteintes (200€).

Les charges exceptionnelles : sont liées à l'annulation de titres sur les exercices antérieurs, il n'y a eu aucun titre annulé en 2024.

II) LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 455 022.39 € (406 422.44€ de recettes de l'exercice et 48 599.95€ de résultat reporté de fonctionnement).

Elles sont en augmentation par rapport à 2023, mais correspondent à ce qui avait été prévu au Budget Primitif.

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent comme suit :

	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	TAUX REALIS.
013 – Atténuation de Charges	1 039.59	604.05	557.68	92.32 %
70 – Produits des services, du domaine et ventes	77 027.35	61 600	61 226.24	99.39 %
73 – Impôts et Taxes	276 943.75	279 580	274 982.50	98.36 %
74 - Dotations, subventions et participations	69 168.00	69 817	69 655.00	99.77 %
75 - Autres produits de gestion courante	934.62	800	1.02	0.13 %
77 - Produits exceptionnels	0	100	0	0 %
Résultat reporté de fonctionnement	112 568.59	48 599.95	48 599.95	100%
TOTAL	537 681.87	461 101	455 022.39	98.68 %

Le compte 70 concerne les redevances domaniales perçues par le biais des conventions d'occupation du domaine public et des droits de place dans le cadre des manifestations (food-truck).

Le compte 73 comprend les contributions communales fiscalisées (223 737 €), les taxes d'atterrissage perçues (10 805.50 €), le remboursement par les Usagers des taxes foncières (40 440€).

Au niveau des réalisations sur le compte 74, il y a la compensation de l'Etat suite au transfert de propriété (5 401€) et la subvention de la commune de Bondues relative au versement de la part communale des taxes foncières (57877€), et la dotation de compensation des taxes additionnelles des taxes foncières (6 377€).

INVESTISSEMENT

I) **LES DEPENSES**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 187 324.82 €

	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	TAUX REALIS.
20 - Immobilisations incorporelles	1 630.80	4 600	1 630.80	35.45 %
21 - Immobilisations corporelles	65 837.45	153 921	65 694.02	42 68 %
23 – Immobilisations en cours	0	200 000	0	0 %
16 - Emprunts	0	120 000	120 000	100 %
TOTAL	67 468.25	478 521	187 324.82	39.15 %

Lors du vote du Budget Primitif 2024, il avait été prévu de procéder au remplacement des lisses en bois le long du chemin des Perdrix. Ces travaux ont été effectués.

Le dossier de remplacement du bureau de piste n'a pas encore évolué.

II) **LES RECETTES**

Elles s'élèvent à 321 161.46 €.

	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	TAUX REALIS.
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 777.85	34 369	29 200.60	84.96 %
024 – Produits des cessions d'immobilisation	0	142 000	0	0 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 433.25	100 000	89 809.33	89.81 %
001 – Excédent d'investissement reporté	179 408.68	202 152	202 151.53	99.99%
TOTAL	269 619.78	411 575	321 161.46	78.03 %

La ligne Produits des Cessions d'immobilisation correspond à la cession d'une parcelle à Villa Yoga.

CONCLUSION

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'élève à 216 766.78 € (en 2023 : 275 120.48 €).